



Service des formations professionnalisées

MASTER 2

DROIT ET MANAGEMENT SOCIAL DE L'ENTREPRISE

Epreuve de l'UE5 :
Gestion des conflits collectifs
(cours de Monsieur RAYNARD)

JEUDI 29 MARS 2012
8 heures 30 à 10 heures

Année universitaire 2011-2012

Session 1

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98
- www.univ-tlse1.fr

SUJET D'EXAMEN

Après l'annonce du regroupement des 3 services de paye d'une entreprise du CAC 40, entraînant la suppression de 25 % des postes, les salariés de ces services ont, dans leur grande majorité, décidé de cesser le travail 2 heures par jour (1 heure en début de journée, 1 heure en fin de journée).

Ils exigent :

- Une indemnité compensant la distance supplémentaire pour se rendre à leur nouveau lieu de travail, pouvant aller jusqu'à 60 km aller retour pour certains d'entre eux ;
- Une prime récompensant les efforts supplémentaires qu'ils devront consentir ;
- Le paiement d'1 des 2 heures de grève quotidienne.

Le CHSCT a voté une expertise au motif que ce projet créait de la souffrance et des risques psychosociaux.

L'entreprise, de nouveau légèrement bénéficiaire, s'engage à reclasser les salariés dont les postes sont supprimés, mais ne peut accepter que les payes ne soient pas correctement versées à la fin du mois.

Quelles mesures peut prendre l'employeur ?